

**58^e réunion extraordinaire du
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Le vendredi 3 avril 2026 – 11 h 00
Virtuel - Teams**

PROCÈS-VERBAL

1. Vérification du quorum et des absences

PRÉSENCES :

Conseillères et conseillers : Ghislaine Foulem (présidente); Richard Gallant (vice-président); Marie-France Maltais; Gary Ouellette; Nathalie Mallais Comeau (quitte à 12h10); Pierre Morais; Michèle Hébert; Danny Comeau; Gérard Robichaud

Direction générale : Stéphanie Kerry
Directeur des services administratifs et financiers : Marc Thériault
Responsable des communications et des relations stratégiques : Absente
Absence : Rayanne Chawki (élève conseillère).

2. Adoption de l'ordre du jour

MOTION 391, RÉOLUTION 58-3

**La conseillère Mallais Comeau propose
Appuyée par le conseiller Morais**

QUE soit accepté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 3 avril 2026.

Adoptée

3. Déclaration de tout conflit d'intérêts en lien avec les points présentés à l'ordre du jour

Aucun conflit d'intérêts n'est rapporté.

4. Pour discussion ou décision du CED

4.1 Zones électorales

Lors de la rencontre, il est rapporté que le conseiller Danny Comeau, au moment de déposer sa candidature, a été informé qu'il ne pouvait plus se présenter dans son sous-district d'origine en raison de son lieu de résidence, mais plutôt dans le sous-district 7, actuellement représenté par la conseillère Nathalie Mallais Comeau. Le Conseil révèle que cette situation soulève une incohérence, puisque des résidents de cette zone seront

appelés à voter pour un représentant associé à un autre secteur scolaire que celui fréquenté par leurs enfants, ceux-ci relevant du sous-district 4.

Le Conseil rappelle que, dans le cadre de la refonte des gouvernances locales de 2022, il avait été consulté et avait formellement exprimé son refus par résolution transmise à monsieur Tomas Murphy. À la suite de cet avis, il est mentionné que le directeur général aurait exprimé un accord verbal concernant certains ajustements, notamment pour les zones 1 et 9, afin d'éviter des impacts sur les élèves, notamment des situations de déplacement vers d'autres districts scolaires et de transfert hors zone.

Il est toutefois précisé qu'aucune approbation officielle n'a été accordée par le Conseil d'éducation, et qu'un accord verbal de la direction générale ne peut en aucun cas se substituer à une résolution formelle du Conseil. Des vérifications effectuées auprès du MEDPE confirment d'ailleurs qu'aucun avis de motion n'indique que le Conseil a approuvé les modifications aux limites des zones électorales. Malgré des démarches répétées auprès du ministère afin de faire corriger la situation, aucune modification n'a été apportée à ce jour.

Enfin, le Conseil souligne que la problématique observée pourrait ne pas être isolée. Il est donc convenu qu'un examen approfondi devra être réalisé pour l'ensemble des neuf sous-districts afin de valider les changements apportés et d'en évaluer les impacts.

Les membres du Conseil décident de se retirer en huis clos (11h30)

MOTION 392, RÉOLUTION 58-4.1 (a)

**La conseillère Maltais propose
Appuyée par la conseillère Hébert**

QUE les membres du Conseil d'éducation se retirent en session de huis clos
Adoptée

MOTION 393, RÉOLUTION 58-4.1 (b)

**Le conseiller Comeau propose
Appuyé par la conseillère Mallais Comeau**

**QUE les membres du Conseil d'éducation reviennent en réunion
extraordinaire.**

Adoptée

Les membres du Conseil reviennent en réunion extraordinaire (12h00)

MOTION 394, RÉSOLUTION 58-4.1 (c)

**La conseillère Hébert propose
Appuyée par la conseillère Maltais**

QUE le Conseil d'éducation mandate la firme Emond Harden pour demander toutes procédures judiciaires appropriée dans les circonstances afin d'exercer le droit d'autonomie de gestion du CEDSFNE en vertu de l'article 23 dans le contexte du processus électoral 2026.

Adoptée

MOTION 395, RÉSOLUTION 58-4.1 (d)

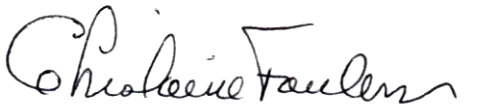
**Le conseiller Ouellette propose
Appuyé par le conseiller Comeau**

QU'UNE lettre formelle soit envoyée par le Conseil d'éducation au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour exprimer leurs inquiétudes et demander le rétablissement des limites de l'ancienne carte électorale afin de maintenir le statu quo demandé le 21 novembre 2023.

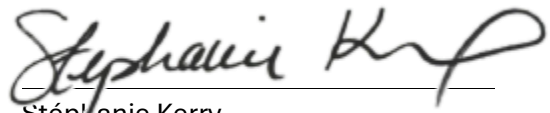
Adoptée

5. Levée de la séance

Le conseiller Robichaud propose la levée de la réunion à 12h42.



Ghislaine Foulem
Présidente



Stéphanie Kerry
Directrice générale et secrétaire du
Conseil